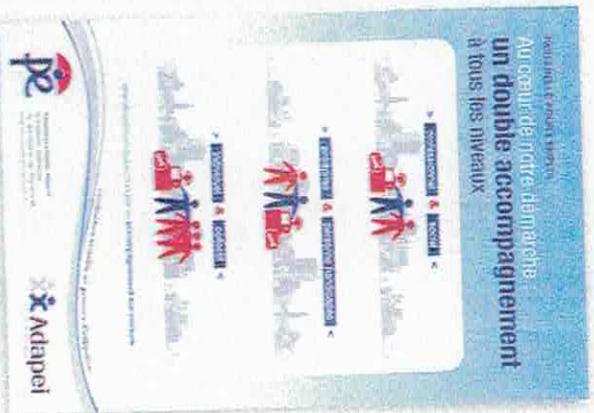


L'emploi en milieu ordinaire : c'est possible à l'Adapei de Loire-Atlantique

Les « faibles » ont-ils leur place dans nos économies de plus en plus compétitives ? L'appel à la responsabilisation et à la polyvalence des travailleurs, les exigences de performance, le culte de l'excellence (toujours plus, toujours mieux, toujours plus vite), un marché du travail de plus en plus sélectif sont-ils conciliables avec l'emploi de personnes handicapées ? L'Adapei est prête à relever ce défi.



Dans son projet associatif, l'Adapei s'engage à faire évoluer la représentation de la société sur les compétences et talents des personnes en situation de handicap intellectuel.

Et si le contexte économique et financier difficile que connaît notre pays ne peut pas être ignoré, il ne doit pas être un alibi pour ne pas se préoccuper de l'emploi en milieu ordinaire des personnes handicapées.

C'est pourquoi depuis 1999, l'Adapei a développé le service Passerelle pour l'emploi pour faciliter l'accès à l'entreprise. Chaque année, ce sont en moyenne 12 nouveaux contrats de travail qui sont signés et 20 apprentis qui sont accompagnés dans leur parcours de formation en alternance.

Alors oui, à Passerelle pour l'emploi, l'insertion en milieu ordinaire, ça marche !

Issus d'ESAT, d'IME, d'ULIS ou orientés par le service public de l'emploi, les unités emploi du département, les centres de formation pour apprentis, les organismes de protection ou services sociaux de secteur... les personnes accompagnées par le service Passerelle pour l'emploi ont toutes la même motivation : trouver un emploi en entreprise, devenir autonome et sortir ou éviter l'insertion.

Il convient donc de trouver les meilleurs compromis possibles entre les potentiels, compétences des candidats et les exigences liées à l'environnement socio professionnel dans lequel ils souhaitent évoluer. L'individualisation de l'accompagnement est donc la règle. Pas de parcours-type à Passerelle pour l'emploi !

Pour chaque personne, les conseillers en insertion professionnelle vont co-construire avec le candidat un projet professionnel réaliste, leur permettre de découvrir des métiers, les aider à la recherche d'emploi, faciliter la prise en main du poste de travail dans l'entreprise. Un suivi après embauche est proposé pour sécuriser le parcours et inscrire l'emploi dans la durée. Un accompagnement social additionnel peut être proposé pour lever les freins périphériques à l'emploi : mobilité, santé, logement, estime de soi...

Accompagner les personnes en situation de handicap, OUI, bien évidemment !

Mais accompagner aussi les employeurs est indispensable. Sans l'entreprise, il n'y a pas d'insertion professionnelle. Or évoquer ce type d'intégration c'est évoquer, à chaque prise de poste, la rencontre d'une équipe d'entreprise avec une personne en situation de handicap mental. Il s'agit à chaque fois d'une rencontre spécifique au regard des besoins, des contraintes et des ressources des différentes parties prenantes.

Empreintes de part et d'autre, à des degrés divers, d'incertitudes, de craintes, de complexité, d'incompréhension, de méconnaissance mutuelle, cette rencontre ne va pas de soi. Elle suppose une adaptation, une médiation... un accompagnement par un tiers qui devra apporter les éléments d'éclairage et les soutiens nécessaires pour dépasser les idées reçues de part et d'autre et permettre à chacun d'y trouver des avantages. Cet accompagnement

est le cœur de métier du service Passerelle pour l'emploi depuis plus de 15 ans. Il s'agit de travailler ensemble sur l'adaptation au poste de travail, sensibiliser au handicap intellectuel, former les collaborateurs de l'entreprise... En effet l'autonomie professionnelle des personnes en situation de handicap ne dépend pas uniquement de leurs compétences mais également des exigences de l'extérieur. L'autonomie peut souvent être développée du seul fait de l'aménagement, la réorganisation de cet environnement.

A travers l'accompagnement de parcours très individualisés, l'Adapei 44 à travers ce service spécifique qu'est Passerelle pour l'emploi, a pour vocation de contribuer à la réduction des inégalités d'accès au travail pour les personnes handicapées en recherchant des solutions adaptées. Qu'on appelle cette démarche, insertion, intégration ou inclusion, termes souvent galvaudés, ce qui compte, c'est de porter haut et fort cette ambition de rapprocher deux mondes, celui du handicap, celui de l'entreprise et de montrer que l'acceptation de la différence et la performance économique sont conciliables !

Liliane Jean
Responsable du service « Passerelle
pour l'emploi de l'Adapei »

*Passerelle pour l'emploi est composé de l'ESAT hors les murs, du Service d'Accompagnement Social pour l'Emploi (SACSocSE) et du Dispositif d'Appui à l'Apprentissage des Apprentis Handicapés (DAAPSAH).